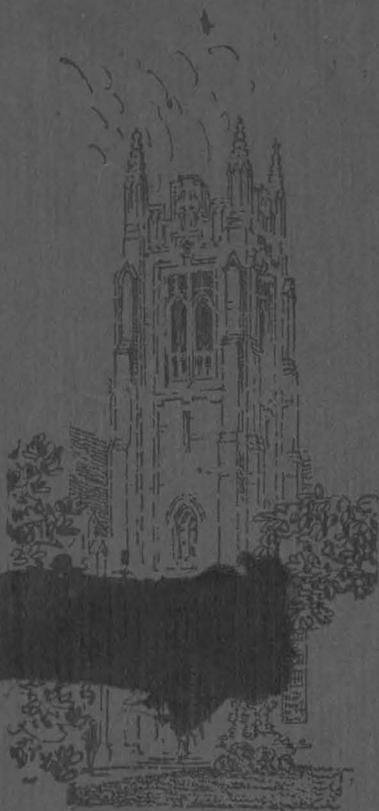


FT MEADE

4BM

537

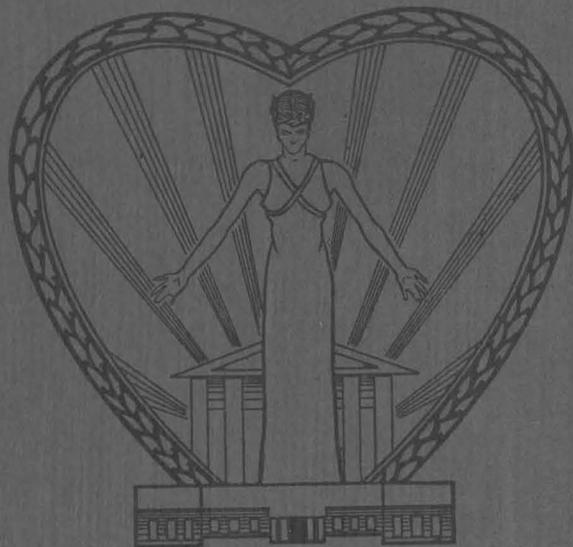
Copy 1



La Ruine Du Talmud

By Bernard Jean Bettelheim

Printed by
D'A. Damiano, 1840,
Smyrna.



Money—Friends—Goodwill

We plan and direct fund raising and publicity campaigns for hospitals, churches, fraternal buildings, community chests and other community projects. An ample organization and complete equipment enable us to offer the best procurable service in both direct mail and intensive appeals. Our last thirty campaigns show an average over-subscription of thirty per cent.

Inquiries invited on business reply post card attached to this Diary.

HANEY-CURTIS INC.
234 CLARENDON STREET
BOSTON, MASS.

La Ruine Du Talmud

By Bernard Jean Bettelheim

Original in the British Museum,
London, England.

These photostatic copies obtained by Earl
R. Bull, July, 1933.

4-BM

537

HAMMER
BOND

LA RUINE DU TALMUD.

Bethel (B)

ÉPI TRE

ADRESSÉE AU GRAND RABIN DE SMYRNE

A L'OCCASION DE SA NOTE INSÉRÉE DANS LE N. 84 DE

L'ÉCHO DE L'ORIENT.

La ville de confusion est ruinée.

Esaie 24, 10.

*Ma colère s'est embrasée contre ces
pasteurs-là, et j'ai puni ces boucs.*

Zachar. 16, 3.

L'espérance de l'hypocrite périra.

Job 8, 13.

La bande des hypocrites sera désolée.

Job 15, 34.

SMYRNE,
IMPRIMERIE D'A. DAMIANO

.....
1840.

Gift
Carl R. Bull
Jan. 8, 1957



5

AVANT-PROPOS

Les pécheurs seront effrayés dans Sion, et le tremblement saisira les hypocrites. Esaie 33, 14.

Puisque ce peuple-ci s'approche de moi de sa bouche, et qu'ils m'honorent de leurs lèvres, mais qu'ils ont éloigné leur cœur de moi, et que la crainte, qu'ils ont de moi est *un commandement qui leur a été enseigné par des hommes*. A cause de cela, voici je continuerai de faire des merveilles dans ce peuple-ci, même à faire des prodiges étranges, c'est que *la sagesse des sages périra* et l'intelligence de ces *hommes entendus* s'évanouira. Esaie 29, 13. 14.

Gardez-vous sur toutes choses du ^{phar} pharisien, qui est l'hypocrisie. S. Luc 12, 1.

Malheur à vous Scribes et Pharisiens hypocrites, par ce que vous fermez aux hommes le Royaume des cieus. Matt. 23, 13.

Malheur à vous conducteurs aveugles. Matt. 23, 16.

Alors les conducteurs de ce peuple seront reconnus pour imposteurs, et les conduits seront perdus. Esaie 9, 15.

Vous m'avez profané auprès de mon peuple pour des poignées d'orges et pour des pièces de pain, *faisant mourir des âmes qui ne devraient point mourir*. Ezech. 13, 19.— Que ces meurtres, dont parle le prophète peuvent avoir eu lieu par de fausses lois juives, c'est que démontre le passage suivant :

Jerusalem n'a pas été détruite si non par ce qu'ils y jugèrent selon la loi, (s'entend traditionnelle.) Talmud Baba Mezia Sect. 2.

Qui se laissent gagner par des présents pour absoudre le coupable et faire tort à l'innocent. — *Qui ont rejeté la loi de l'Eternel*. Esaie 5, 23. 24.

Lesquels ont, à la vérité, quelque apparence de sagesse dans un *culte volontaire*. Col. 2, 23.

Que si vous condamnez la loi, vous n'en êtes plus observateur, mais vous vous en rendez le juge. Jacques 4, 11.

Si le tribunal a décidé de transgresser quelqu'un des commandemens, ordonnés par la loi et l'homme privé va et commet un crime d'ignorance par leur décision, cela ne fait rien, soit qu'ils l'ont commis et lui avec eux, soit après eux, soit qu'ils ne l'ont commis et lui le commette, par ce que: la chose dépend du Tribunal. (Horiot.) D'après cela un juif, qui a volé, assassiné, tué et mangé du sang n'a fait rien, si le tribunal a décidé ainsi contre la loi.

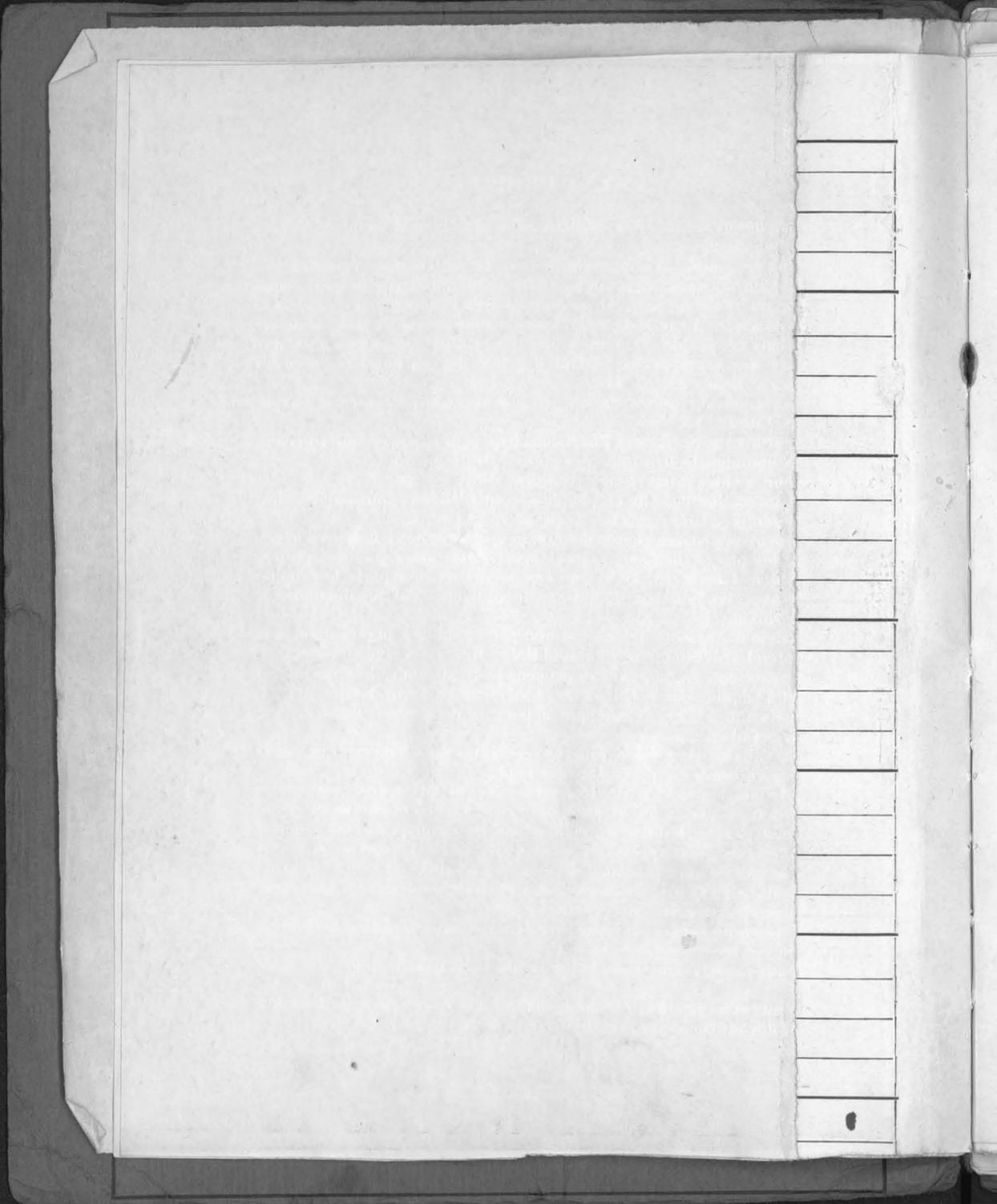
Il n'y a rien de caché, qui ne doive être découvert, ni rien de secret, qui ne doive être connu. S. Luc 12, 2.

Car nous ne falsifions point la parole de Dieu comme plusieurs font.

2. Cor. 2, 17.

Mais nous nous rendons recommandables à la conscience de tous les hommes devant Dieu, par la manifestation de la vérité. 2. Cor. 1, 2.

9 May 59



LA RUINE DU TALMUD.

La note du Grand Rabin de Smyrne insérée au N. 84 de *l'Écho de l'Orient*, est trop intéressante au monde Chrétien pour pouvoir être passée sous silence ou indifférence. Elle a excité un écho si joyeux au cœur de beaucoup de chrétiens de notre connaissance, que nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer ici au nom de ceux qui s'intéressent pour la gloire du Messie les remerciemens que nous adressons à notre Gracieux Sauveur de la miséricorde faite à une Communauté entière d'Israel en la ramenant à la vérité, en la rendant à la pure loi de Moÿse, en la délivrant du joug et des mensonges du Talmud, de cet antichrétien déguisé, qui sous le titre d'un commentaire de Moÿse, s'élève, de la manière que prophétise Dan. du dernier blasphémateur révélé, contre Dieu, et suppose au Serviteur de Jehova des articles de croyance aussi ridicules que mensongeres, une loi aussi fausse qu'imaginatoire, lequel, malgré les élémens contradictoires, qui le composent, a su, pire et plus rusé de Belzeboul même, se soutenir jusqu'à nos jours; car c'est de Belzeboul que dit notre Sauveur "Et tout royaume divisé contre lui-même sera réduit en désert, et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne subsistera plus," et le Talmud en dépit de toute sa discorde intérieure, qui mine ses propres bases, ne laissait pourtant pas de subsister.

Nous rendons donc grâces au Seigneur de ce qu'il a ouvert les yeux de Mr. le Rabin de Segura et lui a fait apprendre, que la religion juive doit être *entièrement* basée sur la Sainte Bible, et que c'est seulement en elle la religion simple, le squelette de la foi chrétienne, que Dieu a consigné à ses serviteurs les prophètes, quand sa nation n'était pas encore capable à pénétrer les profondes et misterieuses vérités évangéliques.

Nous voyons avec de vrai plaisir Chrétien, comme Mr. le Rabin tire toutes ses excuses et ses argumens exclusivement de la Bible, du Decalogue &c. et se tait de tout du Talmud, de ce babillage d'hypocrites, de ce magasin de fables, de mensonges, de controverses et de contradictions.

Mais nous demandons encore: Est ce par prudence, par politique, par nécessité, ou est ce par conviction de la fausseté du Talmud que Rabi Pincas s'en tait? Voilà ce qu'importe le plus aussi à nous, qu'à tout le monde Chrétien. Pourtant, qu'on nous, non seulement voulons bien croire, que c'est seulement en ce dernier et dans aucun autre sens, que Mr. le Rabin a plaidé ses excuses aux autorités de Smyrne et à sa population, mais nous voilà encore disposés à démontrer à tout le

E

CO
UCTS



2

MAR
20
Sun
MAR
21
Mon
MAR
22
Tues
MAR
23
Wed
MAR
24
Thurs
MAR
25
Fri

bonde jugeur, que Rabi Pincas a sincèrement abjuré le Talmud et toutes ses frivoles dépendances, autrement toutes ses excuses s'en va pourraient et seraient de purs prétextes. Car s'il croyait encor méno-vement en le Talmud, on lui démontrerait, qu'il ne peut point de tout argumenter de la Sainte écriture. Car c'est le Talmud, qui d'un côté affectant soumission, humilité et obéissance pour Moÿse, ne se disant que son indigne et modeste commentateur, et trésorier d'ordonnances traditionnelles de Dieu, de l'autre côté jettant à bas son déguisement tourne en ridicule la parole sacrée de la Bible, bouleverse chaque passage, chaque mot, chaque lettre du livre de Dieu, pour montrer, que tout ce qui passe par la tête pécheresse d'un pharisien ait été contemporain aux deux tables, de sorte que sous le nom d'une tradition, qui n'a aucune base hors d'une science faussement ainsi nommée "résulte une nouvelle loi hardiment dédiée à Dieu, laquelle, une fois établie, se contente de soulever d'une main traîtresse et sacrilège la loi, où elle base son existence, s'élève encor au dessus d'elle, la contraste, la démentit, et parsémée de contradictions intérieures et de mensonges permet et autorise sous l'égide de la Divinité toute sorte de forfaits, de crimes et de crimes contre non-juifs, excitant et invitant encor à les commettre. Or qui doutera d'après cette description aussi vraie que démontrable du Talmud et de la nature de ses éléments, que Mr. le Rabi Pincas a parlé tout de bon selon la sincérité de son cœur, et qu'il a délaissé toute opinion et commandement pas issu de la Bible?

Nous le répétons, il nous est pleinement impossible de mettre le moindre doute en ses assurances, et ami de la vérité, comme convient tout chrétien, nous voilà à lui aider et à démontrer en face de tout le monde *l'inadmissibilité totale du Talmud* à fin qu'aucun des autres rabbins n'ose l'attaquer pour l'abjuration du Talmud solennellement prononcée dans sa note tant en son nom, qu'en celui de sa communauté.

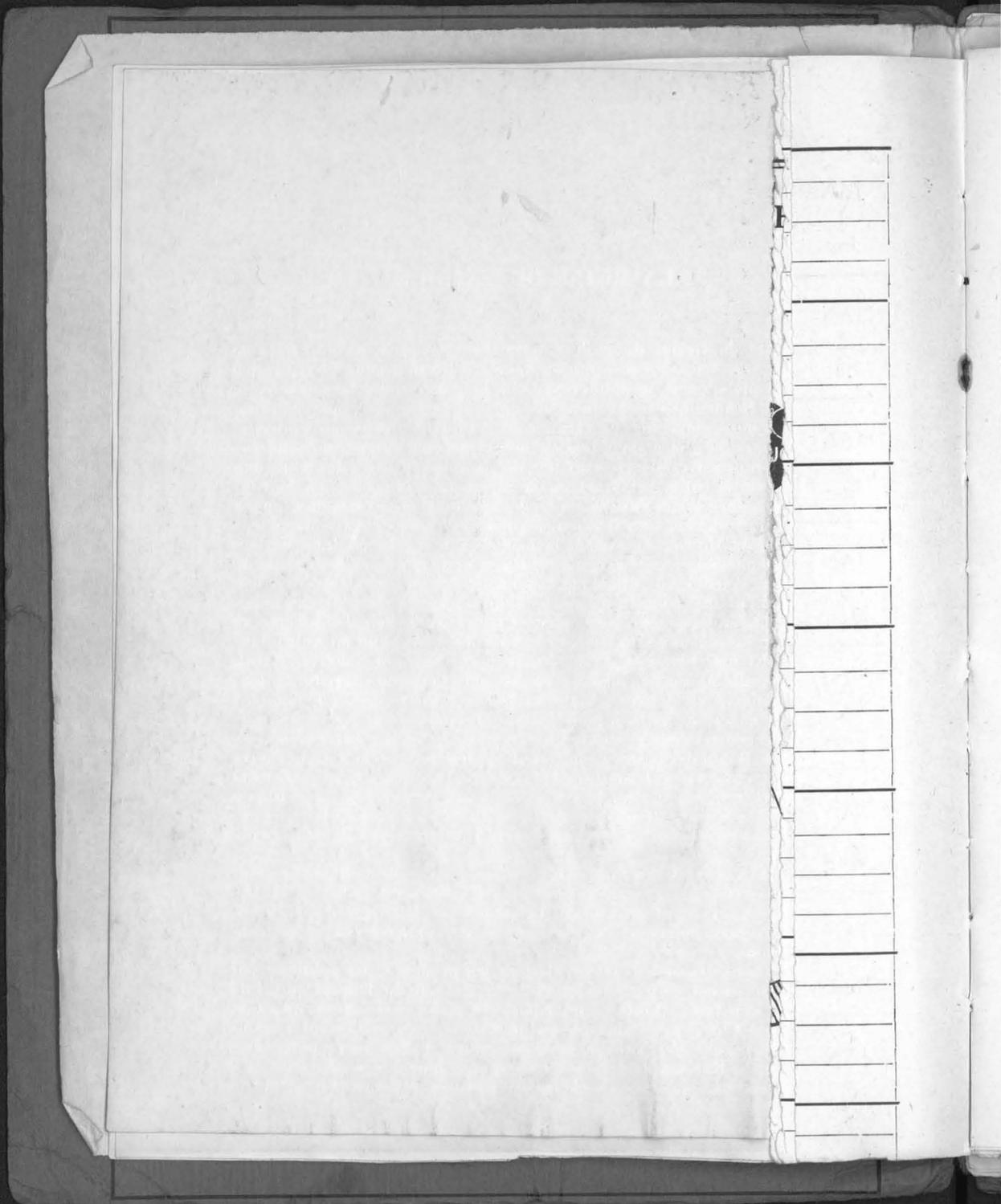
L. Inadmissibilité du Talmud par des raisons puisées de la Bible même.

que toute loi traditionnelle ne découle aucunement et en aucun sens de Moÿse, que par consequence le Talmud aussi que toutes ses dépendances contiennent des lois nouvelles, qui derivent purement des caprices pharisiennes est prouvé par les raisons suivantes:

1. S'il y avait eu encore quelque ordonnance donnée par Dieu à Moÿse comme loi durable et permanente pour sa nation, s'il y avait eu quelque règle ainsi conditionnée, que Moÿse aurait trouvé nécessaire à la nation, hors de la loi écrite, je demande, par quelle raison Moÿse ne l'aurait il pas écrite? Pourquoi ne l'aurait il pas fait écrire par les autres? Comment serait ce possible qu'il n'en eût fait quelque mention dans la loi écrite, pour obliger la postérité juive à croire les traditions, pour sceller une partie de la loi, *qui excède beaucoup plus le volume de la loi écrite* du sceau de son autorité?

2. Comment serait-il possible que Dieu ne fasse faire quelque mention de cette loi traditionnelle par la bouche d'un de ses prophètes, qui en toutes leurs leures reprimandes, corrections et reproches ne mentionnent, que les transgressions d'Israel contre la teneur du livre de Moÿse.

JAN 1 Fri	monde jugeur, que Rabi Pincas a sincèrement abjuré le Talmud et toutes ses frivoles dépendances, autrement toutes ses excuses s'en vanaient et seraient de purs prétextes. Car s'il croyait encor méme-ment en le Talmud, on lui démontrerait, qu'il ne peut point de tout argumenter de la Sainte écriture. Car c'est le Talmud, qui d'un côté affectant soumission, humilité et obéissance pour Moïse, ne se disant que son indigne et modeste commentateur, et trésorier d'ordonnances traditionnelles de Dieu, de l'autre côté jettant à bas son déguisement tourne en ridicule la parole sacrée de la Bible, bouleverse chaque passage, chaque mot, chaque lettre du livre de Dieu, pour montrer, que tout ce qui passe par la tête pécheresse d'un pharisien ait été contemporain aux deux tables, de sorte que sous le nom d'une tradition, qui n'a aucune base hors d'une science faussement ainsi nommée "résulte une nouvelle loi hardiment dédiée à Dieu, laquelle, une fois établie, ne contente de soulever d'une main traîtresse et sacrilège la loi, où elle base son existence, s'élève encor au dessus d'elle, la contraste, le démentit, et parsémée de contradictions intérieures et de mensonges permet et autorise sous l'égide de la Divinité toute sorte de forfaits, de vices et de crimes contre non-juifs, excitant et invitant encor à les commettre. Or qui doutera d'après cette description aussi vraie que démontrable du Talmud et de la nature de ses éléments, que Mr. le Rabi Pincas a parlé tout de bon selon la sincérité de son cœur, et qu'il n'a délaissé toute opinion et commandement pas issu de la Bible?
JAN 2 Sat	Nous le répétons, il nous est pleinement impossible de mettre le moindre doute en ses assurances, et ami de la vérité, comme convient à tout chrétien, nous voilà à lui aider et à démontrer en face de tout le monde l'Inadmissibilité totale du Talmud à fin qu'aucun des autres rabbins n'ose l'attaquer pour l'abjuration du Talmud solennellement prononcée dans sa note tant en son nom, qu'en celui de sa communauté.
JAN 3 Sun	I. Inadmissibilité du Talmud par des raisons puisées de la Bible même.
JAN 4 Mon	que toute loi traditionnelle ne découle aucunement et en aucun sens de Moïse, que par consequence le Talmud aussi que toutes ses dépendances contiennent des lois nouvelles, qui dérivent purement des caprices pharisiennes est prouvé par les raisons suivantes:
JAN 5 Tues	1. S'il y avait eu encore quelque ordonnance donnée par Dieu à Moïse comme loi durable et permanente pour sa nation, s'il y avait eu quelque règle ainsi conditionnée, que Moïse aurait trouvé nécessaire à la nation, hors de la loi écrite, je demande, par quelle raison Moïse ne l'aurait il pas écrite? Pourquoi ne l'aurait il pas fait écrire par les autres? Comment serait ce possible qu'il n'en eût fait quelque mention dans la loi écrite, pour obliger la postérité juive à croire les traditions, pour sceller une partie de la loi, qui excède beaucoup plus le volume de la loi écrite du sceau de son autorité?
JAN 6 Wed	2. Comment serait-il possible que Dieu ne fasse faire quelque mention de cette loi traditionnelle par la bouche d'un de ses prophètes, qui en toutes leurs reprimandes, corrections et reproches ne mentionnent, que les transgressions d'Israel contre la teneur du livre de Moïse.
JAN 7 Thurs	
JAN 8 Fri	



4

MAR
6
Sun

MAR
7
Mon

MAR
8
Tues

MAR
9
Wed

MAR
10
Thurs

MAR
11
Fri

MAR
12

bonde jugeur, que Rabi Pincas a sincèrement abjuré le Talmud et toutes ses frivoles dépendances, autrement toutes ses excuses s'en valent et seraient de purs prétextes. Car s'il croyait encor ménagement en le Talmud, on lui démontrerait, qu'il ne peut point de tout argumenter de la Sainte écriture. Car c'est le Talmud, qui d'un côté affectant soumission, humilité et obéissance pour Moÿse, ne se disant que son indigne et modeste commentateur, et trésorier d'ordonnances traditionnelles de Dieu, de l'autre côté jettant à bas son déguisement pourne en ridicule la parole sacrée de la Bible, bouleverse chaque passage, chaque mot, chaque lettre du livre de Dieu, pour montrer, que tout ce qui passe par la tête pécheresse d'un pharisien ait été contemporain aux deux tables, de sorte que sous le nom d'une tradition, qui n'a aucune base hors d'une science faussement ainsi nommée "résulte ne nouvelle loi hardiment dédiée à Dieu, laquelle, une fois établie, pas contente de soulever d'une main traîtresse et sacrilège la loi, où elle base son existence, s'élève encor au dessus d'elle, la contraste, et démentit, et parsemée de contradictions intérieures et de mensonges permet et autorise sous l'égide de la Divinité toute sorte de forfaits, de crimes et de crimes contre non-juifs, excitant et invitant encor à les commettre. Or qui doutera d'après cette description aussi vraie que démontrable du Talmud et de la nature de ses élémens, que Mr. le Rabi Pincas a parlé tout de bon selon la sincérité de son cœur, et qu'il a délaissé toute opinion et commandement pas issu de la Bible?

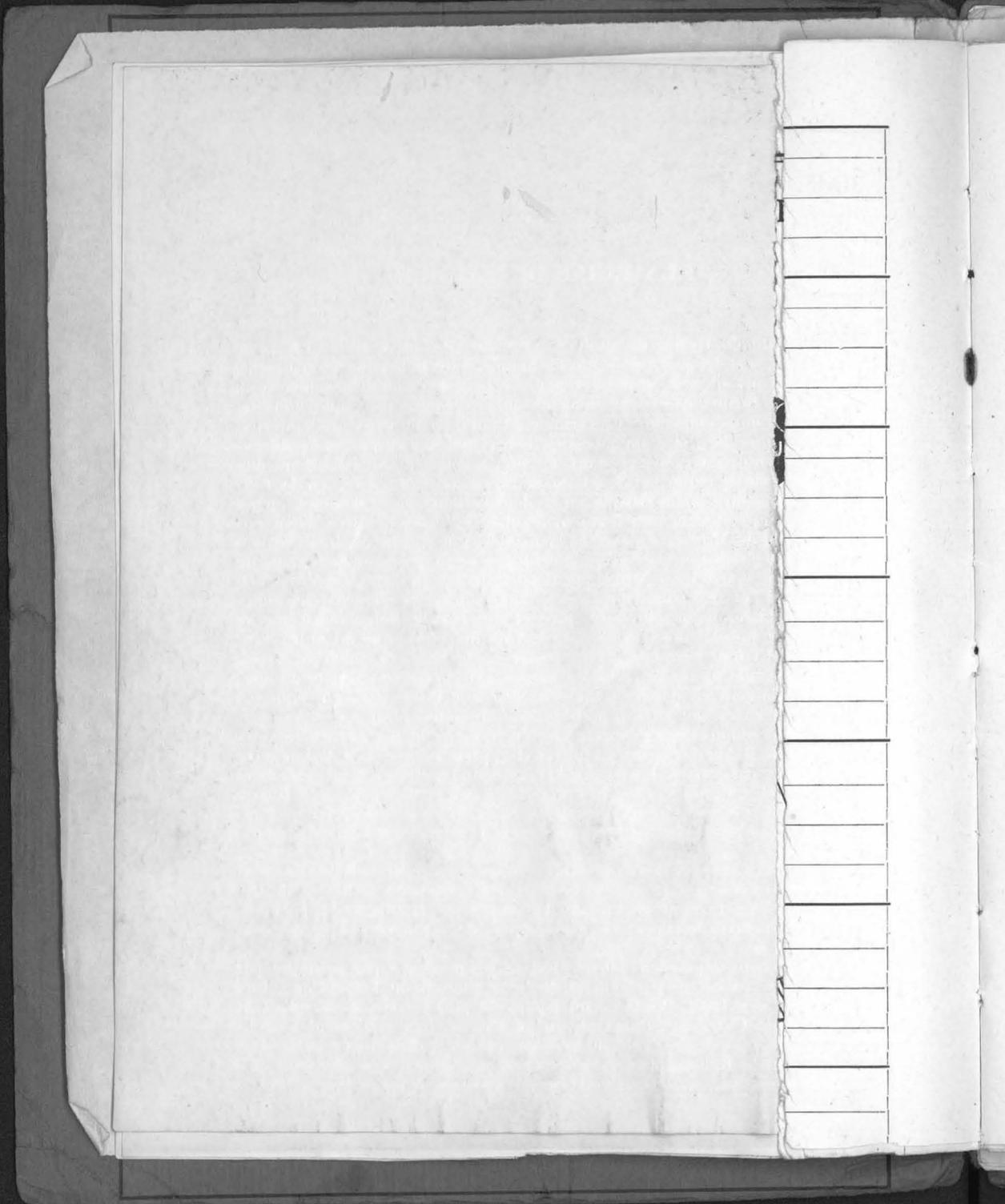
Nous le répétons, il nous est pleinement impossible de mettre le moindre doute en ses assurances, et ami de la vérité, comme convient tout chrétien, nous voilà à lui aider et à démontrer en face de tout le monde *l'inadmissibilité totale du Talmud* à fin qu'aucun des autres Rabins n'ose l'attaquer pour l'abjuration du Talmud solennellement proncée dans sa note tant en son nom, qu'en celui de sa communauté.

I. Inadmissibilité du Talmud par des raisons puisées de la Bible même.

que toute loi traditionnelle ne découle aucunement et en aucun sens de Moÿse, que par consequence le Talmud aussi que toutes ses dépendances contiennent des lois nouvelles, qui dérivent purement des caprices pharisiennes est prouvé par les raisons suivantes:

1. Si il y avait eu encore quelque ordonnance donnée par Dieu à Moÿse comme loi durable et permanente pour sa nation, s'il y avait eu quelque règle ainsi conditionnée, que Moÿse aurait trouvé nécessaire à sa nation, hors de la loi écrite, je demande, par quelle raison Moÿse ne l'aurait il pas écrite? Pourquoi ne l'aurait il pas fait écrire par les autres? Comment serait ce possible qu'il n'en eût fait quelque mention dans la loi écrite, pour obliger la postérité juive à croire les traditions, pour sceller une partie de la loi, *qui excède beaucoup plus le contenu de la loi écrite* du sceau de son autorité?

2. Comment serait-il possible que Dieu ne fasse faire quelque mention de cette loi traditionnelle par la bouche d'un de ses prophètes, qui en toutes leurs leures reprimandes, corrections et reproches ne mentionnent, que les transgressions d'Israel contre la teneur du livre de Moÿse.



<p align="center">5</p> <p align="center">FEB 28 Sun</p>	<p>monde jugeur, que Rabi Pincas a sincèrement abjuré le Talmud et toutes ses frivoles dépendances, autrement toutes ses excuses s'en vanaient et seraient de purs prétextes. Car s'il croyait encor menagement en le Talmud, on lui démontrerait, qu'il ne peut point de tout argumenter de la Sainte écriture. Car c'est le Talmud, qui d'un côté affectant soumission, humilité et obéissance pour Moÿse, ne se disant que son indigne et modeste commentateur, et trésorier d'ordonnances traditionnelles de Dieu, de l'autre côté jettant à bas son déguisement tourne en ridicule la parole sacrée de la Bible, bouleverse chaque passage, chaque mot, chaque lettre du livre de Dieu, pour montrer, que tout ce qui passe par la tête pécheresse d'un pharisien ait été contemporain aux deux tables, de sorte que sous le nom d'une tradition, qui n'a aucune base hors d'une science fausement ainsi nommée "résulte une nouvelle loi hardiment dédiée à Dieu, laquelle, une fois établie, n'est contente de soulever d'une main traitresse et sacrilège la loi, où elle base son existence, s'élève encor au dessus d'elle, la contraste, la démentit, et parsémée de contradictions intérieures et de mensonges permet et autorise sous l'égide de la Divinité toute sorte de forfaits, de crimes et de crimes contre non-juifs, excitant et invitant encor à les commettre. Or qui doutera d'après cette description aussi vraie que démontrable du Talmud et de la nature de ses élémens, que Mr. le Rabi Pincas a parlé tout de bon selon la sincérité de son cœur, et qu'il n'a délaissé toute opinion et commandement pas issu de la Bible?</p>
<p align="center">FEB 29 Mon</p>	<p>Nous le répétons, il nous est pleinement impossible de mettre le moindre doute en ses assurances, et ami de la vérité, comme convient tout chrétien, nous voilà à lui aider et à démontrer en face de tout le monde <i>l'inadmissibilité totale du Talmud</i> à fin qu'aucun des autres Juifs n'osé l'attaquer pour l'abjuration du Talmud solennellement prononcée dans sa note tant en son nom, qu'en celui de sa communauté.</p>
<p align="center">MAR 1 Tues</p>	<p align="center">I. Inadmissibilité du Talmud par des raisons puisées de la Bible même.</p>
<p align="center">MAR 2 Wed</p>	<p>que toute loi traditionnelle ne découle aucunement et en aucun sens de Moÿse, que par consequence le Talmud aussi que toutes ses dépendances contiennent des lois nouvelles, qui dérivent purement des caprices pharisiennes est prouvé par les raisons suivantes:</p>
<p align="center">MAR 3 Thurs</p>	<p>1. S'il y avait eu encore quelque ordonnance donnée par Dieu à Moÿse comme loi durable et permanente pour sa nation, s'il y avait eu quelque règle ainsi conditionnée, que Moÿse aurait trouvé nécessaire à sa nation, hors de la loi écrite, je demande, par quelle raison Moÿse ne l'aurait il pas écrite? Pourquoi ne l'aurait il pas fait écrire par les autres? Comment serait ce possible qu'il n'en eût fait quelque mention dans la loi écrite, pour obliger la postérité juive à croire les traditions, pour sceller une partie de la loi, <i>qui excède beaucoup plus le volume de la loi écrite du sceau de son autorité?</i></p>
<p align="center">MAR 4 Fri</p>	<p>2. Comment serait-il possible que Dieu ne fasse faire quelque mention de cette loi traditionnelle par la bouche d'un de ses prophètes, qui en toutes leurs leures reprimandes, corrections et reproches ne mentionnent, que ces transgressions d'Israel contre la teneur du livre de Moÿse.</p>
<p align="center">MAR 5</p>	

RNHAM

n

zss

ston, Mass.

WINDOWS

Riverside
e Windows,
o Windows,
cord; Great
ord, Detroit;
St. Vincent
dows, West-
bany; Nave
an Church,
Rollins Col-
of the Win-
Springfield,
Doheny Jr.
of Southern



monde jugeur, que Rabi Pincas a sincèrement abjuré le Talmud et toutes ses frivoles dépendances, autrement toutes ses excuses s'en va nouriraient et seraient de purs prétextes. Car s'il croyait encor mémo-
vement en le Talmud, on lui démontrerait, qu'il ne peut point de tout argumenter de la Sainte écriture. Car c'est le Talmud, qui d'un côté affectant soumission, humilité et obéissance pour Moÿse, ne se disant que son indigne et modeste commentateur, et trésorier d'ordonnances traditionnelles de Dieu, de l'autre côté jettant à bas son déguisement tourne en ridicule la parole sacrée de la Bible, bouleverse chaque pas-
sage, chaque mot, chaque lettre du livre de Dieu, pour montrer, que tout ce qui passe par la tête pécheresse d'un pharisien ait été contem-
porain aux deux tables, de sorte que sous le nom d'une tradition, qui n'a aucune base hors d'une science faussement ainsi nommée "résulte une nouvelle loi hardiment dédiée à Dieu, laquelle, une fois établie, pas contente de soulever d'une main traîtresse et sacrilège la loi, où elle base son existence, s'élève encor au dessus d'elle, la contraste, la démentit, et parsemée de contradictions intérieures et de mensonges
V permet et autorise sous l'égide de la Divinité toute sorte de forfaits, de vices et de crimes contre non-juifs, excitant et invitant encor à les commettre. Or qui doutera d'après cette description aussi vraie que démonstrable du Talmud et de la nature de ses élémens, que Mr. le Rabi Pincas a parlé tout de bon selon la sincérité de son cœur, et qu'il a dérelaissé toute opinion et commandement pas issu de la Bible?

Nous le répétons, il nous est pleinement impossible de mettre le moindre doute en ses assurances, et ami de la vérité, comme convient à tout chretien, nous voilà à lui aider et à démontrer en face de tout le monde *l'inadmissibilité totale du Talmud* à fin qu'aucun des autres Rabins n'ose l'attaquer pour l'abjuration du Talmud solennellement prononcée dans sa note tant en son nom, qu'en celui de sa communauté.

I. Inadmissibilité du Talmud par des raisons puisées de la Bible même.

Que toute loi traditionnelle ne découle aucunement et en aucun sens de Moÿse, que par consequence le Talmud aussi que toutes ses dépendances contiennent des lois nouvelles, qui dérivent purement des caprices pharisiennes est prouvé par les raisons suivantes:

1. S'il y avait eu encore quelque ordonnance donnée par Dieu à Moÿse comme loi durable et permanente pour sa nation, s'il y avait eu quelque règle ainsi conditionnée, que Moÿse aurait trouvé nécessaire à sa nation, hors de la loi écrite, je demande, par quelle raison Moÿse ne l'aurait il pas écrite? Pourquoi ne l'aurait il pas fait écrire par des autres? Comment serait ce possible qu'il n'en eût fait quelque part
t mention dans la loi écrite, pour obliger la postérité juive à croire les traditions, pour sceller une partie de la loi, qui *excède beaucoup plus le volume de la loi écrite* du sceau de son autorité?

2. Comment serait-il possible que Dieu ne fasse faire quelque mention de cette loi traditionnelle par la bouche d'un de ses prophètes, qui en toutes leurs reprimandes, corrections et reproches ne mentionnent, que les transgressions d'Israel contre la teneur du livre de Moÿse.

3. Moïse par commandement exprès de Dieu a dû écrire tout, chaque mot, que Dieu lui ordonna pour sa nation. Ecris, lui dit Dieu, *ces paroles*, car c'est suivant la teneur de *ces paroles*, que j'ai traité alliance avec toi et avec Israël, » (Exod. 34, 27.) à quoi le fidele serviteur de Dieu correspondant dit et Moïse écrivit *toutes les paroles* de l'Eternel » (Exod. 24, 4.) « Et Moïse écrivit cette loi » (Deutron. 31, 9.)

4. Que Moïse absolument ne voulut que sa nation reconnaisse encore quelque loi que ce soit pas écrite dans son livre est sûr et certes par les raisons suivantes :

a. Comme notre Sauveur scelle le Nouveau Testament par les paroles : Je proteste à quiconque écoute les paroles de la prophétie de ce livre, que si quelqu'un y ajoute Dieu fera venir sur lui les plaies écrites dans ce livre, et si quelqu'un ôte des paroles du livre de cette prophétie Dieu otera sa part du livre de vie, » ainsi Moïse aussi dit : vous n'ajouterez rien à *la parole*, que je vous annonce et vous n'en diminuerez rien, afin que vous observiez (à quoi cette clause causale si non pour prévenir) les commandemens de l'Eternel votre Dieu, (pas des hommes) que je vous prescris « (j'ai donc tout prescrit) Deutron. 4, 2. » Tu n'y ajouteras rien de plus et tu n'en retrancheras rien, c. 12, 32.»

b. Moïse finit sa loi (savoir le 4^{ème} livre, le Deutronome n'étant que la seule recapitulation) « *ce sont là les commandemens et les ordonnances*, que l'Eternel donna par Moïse aux enfans d'Israël » *ultimatum*, qui force même le Talmud à l'avouer : De là qu'aucun prophète ne peut augmenter ni la moindre chose » et il nous semble pourtant, que 36 tomes en folio soient quelque peu *d'augmentum*.

c. « Et ce qui est écrit avec droiture (explicitement, pas extorqué par des nonsens courbes et detordus) sont les paroles de la vérité, Eccles. 12, 10. » seconde chef-réstriction, par laquelle Talmud (Rosch Haschana) doit s'avouer à soi-même que la seule écriture est la vraie loi de Dieu.

4. Moïse traite alliance avec Israël, le livre d'alliance aux mains (Deutron. 29. 11. 19. 20. 26.) que c'était un livre palpable, sur la teneur duquel il conjure son peuple, que c'était un livre, dont prelisent Josue, Salomo, Esdra et Nehemia, que c'était un livre de loi, un code en réalité sur lequel partout et en tout s'en rapportent tous les rois et tous les prophètes d'Israël est démontré et prouvé par les citats suivants, partie séparément pris, partie mis en parallèle entre soi : Exod. 24, 4. 7. 12. Deutron. 17, 18. — 27, 3. 26. — 31, 9. 24. 26. Jos. 1, 8. — 8, 31. 32, 34. — 23, 6. — 24, 26. — 1. Rois 2, 3. 2. Rois 14, 6. — 22, 8. 11. 13. — 23, 2. 21. — 1 Chron. 16, 40. 2 Chron. 17, 9. — 23, 2. 18. 24. — 25, 4. — 30, 5. 18. — 31, 3. — 34, 14. 15. 21. 30. 31. — 35, 12. 26. Esdra. 3. 2. 4. Nehem. 8, 1. 3. 14. 15. 18. — 9, 3. — 10, 35. 37. — 13, 1. & c., et c'est enfin le Talmud même (Gitin) qui dit « La loi a été donnée scellée. » Qui donc, si non la main sacrilège d'un blasphémateur, peut oser rompre le cachet de son Dieu, pour accroire des clauses posthumes et postiches.

Reste encor à démontrer, que *l'exégèse talmudique*, employée pour tirer de nouvelles lois de la Bible, soit aussi totalement inadmissible.

Relic

Les Pharisiens, qui malgré l'aveuglement issu d'une arrogance et d'un orgueil sans borne et sans comparaison devaient pourtant sentir le poids et l'importance des raisons ci-devant exposées, tomberent sur l'idée, s'il ce n'était possible d'extorquer de la loi écrite elle-même tout, dont ils auront besoin pour assurer aussi bien leur Régence sur le peuple, que pour démontrer l'existence d'une loi, dont ils allaient eux-mêmes devenir les auteurs, et qui, une fois accréditée, deviendrait l'appui inébranlable de leur grandeur.

Armé de la ferme resolution de trouver par force des appuis dans l'écriture, que ne peut-on pas y trouver? C'est de l'écriture que Satan argumente contre Christ à Jesus en personne (Matt. 4.) c'est marchant sur les traces de ce type de leur aïeul que beaucoup de sectes impies savent baser en la parole de Dieu leurs opinions dangereuses et antichretiennes, que ne devaient donc pas y trouver les pharisiens cherchant avec empressement des phrases pour étayer et fortifier la chaire rabinale-papale, d'où prêcher une hierarchie éternelle? Rien de plus facile, que trouver des passages dans la Bible etant une fois resolu d'y trouver des appuis à une idée qui nous préoccupe. La bible, issue de notre Sauveur participe de sa nature Chretienne, elle est patiente come l'agneau de Dieu, elle ne dit mot quand des fils rebelles traitent de ses pleines mamelles du poison au lieu du lait maternel. La parole de Dieu, dit jadis S. Paul, est une odeur mortelle à ceux-ci et à ceux-là une odeur vivifiante." v. Phil., 1, 28.

L'empressement avec lequel les pharisiens s'efforcent à trouver des bases en Moïse jusqu'à la moindre ceremonie, qu'ils allaient introduire, montre assez clairement, non seulement combien ils doutaient si la nation voudra agréer loi quelleconque hors de celles commandées explicitement par Moïse, mais aussi les vifs remords, sous l'aiguillon douloureux desquels ils substituaient une autre loi à la place du pentateuque (*πεντάτευχος*), car c'est aussi come s'ils voulaient trouver du repos à leur conscience troublée, qu'ils cherchent avec angoisse chaque fête messorétique, chaque iota, chaque trait de lettre, le saisissent, le maltraitent, le fécondent, comme s'ils voulaient s'excuser et se dire à soi-même: Voilà c'est Moïse, pui l'a voulu ainsi.

Mais de l'autre côté cette manière de démembrer et bouleverser la lettre de la loi, ne pouvant manquer de tourner bientôt toute la bible en ridicule, les pharisiens allaient risquer que la nation juive perdra respect à Moïse plutôt qu'apprendre par là à les respecter encore eux. Que faire? — On devait risquer le grand coup: gagner tout, ou perdre — rien.

Ils avançaient donc, que Moïse ait reçu de Dieu 13 modes d'argumentation, manières exegetiques (criteria exegeseos), par lesquelles on devait et pouvoit examiner, rechercher, épilucher, épier, bouleverser et réédifier, en un mot maintenir avec dictature romaine l'écriture; que Moïse ait légué ces treize nonsens exegetiques à Aron, à ses fils et aux 70 anciens d'Israel (v. Exod. 24, 1.), desquels ils sont parvenus en serie non interrompue jusqu' aux Pharisiens, qui par consequence sont

9
SEPT

11

Sun

SEPT

12

Mon

SEPT

13

Tues

SEPT

14

Wed

SEPT

15

Thurs

SEPT

16

Fri

SEPT

obligés à subtiliser chaque lettre de la loi, pour y trouver basées toutes les amplifications, que Dieu ordonna par bouche à Moïse.

Les Israélites, appelés du Talmud même "des croyans, fils des croyans," n'y mettaient aucun doute (Moïse et sa loi leur était toujours sanctuaire intouchable) — et voilà les Pharisiens devenus maîtres de la loi. — Leur premier soin fut la démonstration du chef-postulat, savoir l'existence d'une tradition, laquelle, malgré toutes les raisons mentionnées ci-devant, de la manière la plus ridicule fut faite contemporaine à la loi des deux tables, et incorporée, et inforgée à elle. Cela fait, on disait au nom de la même loi: Les Rabins sont autant de papes, oints par Moïse même comme prêtres et exegetistes de son testament, leurs volontés, leurs raisonnemens sont souverains, inaccessibles, c'est comme Moïse les avait dictés. On trouvait des passages, qui devaient par force appuyer ces assertions; puis on montrait, comme la loi de Moïse se contraste, se contredise elle même; puis on n'avait qu'à se réjouir de l'effet pacificateur des treize critères exegetiques, qu'à se convaincre de plus en plus de leur nécessité, démonstration inductive, qui militait pour leur vérité. C'était donc — qui osait plus murmurer? — à qui louer et remercier encore les fatigues et les sueurs des Pharisiens, qui s'appliquaient à planer toute contradiction, à enrichir la parole de Dieu "de fleurs et d'odeurs," et c'étaient aussi en effet les infatigables Pharisiens, qui trouvaient tout et pouvaient tout par l'écriture. Ils renouvellent, modifient, contredisent et bouleversent la loi de Moïse en démontrant qu'ils ne font rien par soi-même, que c'est Moïse qui le veut ainsi, que ce sont encor eux, qui soutiennent sa loi, que toutes qu'ils font, leur est comandé par Moïse, qu'enfin ils ne disent mot et n'ordonnent rien, qui n'eût été déjà voulu par Moïse et Dieu même, selon des ordres traditionnels indiqués aussi dans des traces messorétiquement cachées audedans de l'écriture même; en un mot, les Pharisiens, hypocrites comme Jesaïa les prophétise et notre Sauveur les appelle, trouvaient la manière de bouleverser la loi de Moïse tout en faisant croire qu'ils la maintiennent, l'amplifient, la rendent plus sainte et mystérieuse, et ouvrent en elle et par elle la voie des découvertes cabalistiques et theosophiques.

Que tout ce que nous venons d'exposer soit exactement conforme à la série des accroits, que la loi traditionnelle reçut de tems en tems, que tout cela corresponde aux sorts de foi et de loi entre les juifs ne peut aucunément être tiré en doute par ceux qui connaissent le Talmud et sa partie messorético-cabalistique. Et voilà l'argument le plus sûr, pris de la nature la plus intime du Talmud, que cet ouvrage entier jusque dans ses moindres ramifications est fille d'un fidele mariage entre mensonge, arrogance et erreur, qui par une poly-andrie et gamie protractée se féconderent alternativement et continèrent une progénie nombreuse comme la vérité — ne le peut pas, maigre, isolée, simple et ennemie de toute multiplication comme elle est, issue de la "porte étroite" et ne laissant après soi que la "voie étroite" résultée des traces du point mathématique qui se meut par sa vie intrinsèque.

Mais il y a encor d'argumens spéciaux démontrans qu'il n'y a au-

standing

values. It

paration of
s of Jesus.

discussion
ospels and

interpreter

es in Bible
es are an

er modern

ner, \$2.00

00

\$2.50

on Street

ton

ORIALS

Marble

onze

6

SUCH

un ombre de vérité en tout ce qui est le fruit de l'exegese du Talmud, soit par son exegese commune, soit par celle aidée des 13 criteria.

1. S'il était permis d'user l'écriture à la manière du Talmud, la parole de Dieu perdrait bientôt chaque titre et droit sur le respect des hommes, elle deviendrait ridicule et méprisable au lieu d'être respectable et vénérable, (et sans doute c'était aussi là quelque but collaterale des Pharisiens.) — Que doit on penser d'une bible, d'où on peut faire sortir, que (pardon au copiste, la vérité ne permet de consulter ici la bienséance) Joseph coucha déjà tout deshabillé au lit de sa maitresse, lorsqu'il eut une vision de son pere Jaques, après quoi il se leva et fit sortir le sperme par les dix doigts de ses mains enfoncés dans la terre," que "Samson dans la prison d'Aza à dû engrosser les épouses des chefs des Philistins," que lui était estropier de deux pieds tandis que Balaam l'était d'un seul, que "Balaam était l'amoureux de son anesse," que "la loi de Moïse ait le gout comme du boeuf et les Israelites comme du pain blanc," que "du fiel derivent 83 maux," qu'il y a 903 especes de mort," que "celui, qui mange, en songeant, des dattes, ait reçu pardon generale de tous ces péchés", que "celui, qui viole en songeant la fiancée d'un autre devient docte et celui, qui voit une canne de jonc, sage" & & — Nous demandons, que doit on penser de la dignité d'une loi, de laquelle peuvent être extorqués de semblables nonsens? Que doit on penser de l'exegese, qui trouve de semblables monstres dans la Bible de Dieu?—Et c'est pourtant de la meme manière que sortent aussi les lois les plus serieuses, les pratiques, les ceremonies religieuses & & de la lettre du pentateuque.

u | t 2. Quand aux 13 criteres exegetiques, outre que c'est au moins probable et vraisemblable, que la seule ruse des pharisiens en était l'inventresse, leur existence reste toujours une assertion depourvue de toute base dans la bible, et les Pharisiens sont une fois pour toute trop suspects, pour qu'on puisse accepter sur leur parole une tradition, dont les consequences sont innombrables.

t 3. La plupart de ces 13 critères, n'ont rien de logique et plutot de contre-logique, ainsi c'est plus que juste, qu'au moins l'admissibilité de cette partie d'eux soit demontree par la bible. Quand à ceux, qui ont de la logique, nous croyons n'avoir pas besoin de démontrer, que nulle logique humaine puisse produire une loi divine.

u 4. L'application de ces 13 critères, doit être ou limitée ou sans borne. Au premier cas où sont ses barrieres? Où donc Moïse a-t-il révélé combien de lois nous pouvons établir par la similitude des radices, par le troisieme entre deux qui se contredisent, & &? Le Talmud même n'en sait et n'en dit mot. — Mais s'il est permis d'user d'après ces 13 criteres sans aucune restriction (comme on voit bien que le Talmud l'a voulu) alors Eerivain de la présente veut aider à Mr le Rabin de Smyrne à demontrer, le livre de Moïse aux mains, que Moïse n'a ni écrit, ni existé, ni connu Dieu & & et tout cela de la bible, comme demontre aussi le Talmud (Sota Sect. 1.) du passage "et Moïse mourut là" Deutron 34, 5., que Moïse n'est point mort; comme veut de-

orative

S

selves, valu-
ciation and
ed revenue

e executed
ved copper
of colors—
and other

al obligation
uest.



7

montrer Rabi Mair, par 150 argumens tirés à l'aide des 13 criteres de l'écriture, que l'inssecte est pure, contre l'arrêt exprès de son impu-
rité, Levit. 5, 2; comme demontre le Talmud (Sanhedrin sect. 11.), que
David a été idolatre; comme demontre Talmud Baba Bathra Sect. 3.
qu'Adam a été saducéen, (* et qu' après avoir été né (créé) circoncis
il se tirait de nouveau le prepuce, (v. Maccab. 1, 16. — 1 Cor. 7, 18.)
— Je ne dis point, que je ne le croirais avec beaucoup de plaisir,
qu'Adam après avoir été tombé dans le péché, reconnaissant, qu'il n'y
a de redemption pour lui, si non par le Sang du Souveur, l'ait recon-
nu, comme les autres patriarches, par la Grace, que Dieu lui fit, et que
— accordé qu'il a été créé circoncis (comme pretend le Talmud aussi
de Moÿse et de David) — il montra son mepris pour la circoncision,
laissant comprendre, qu'il ne reconnaît plus le besoin d'aucun autre
signe d'alliance, hors du Sang du Jesus; je ne dis pas cela; je dis
seulement, que tout disposé que je suis à le croire, je ne peux pour-
tant pas le demontre par l'écriture, come fait le bon Talmud par ces
treize modes exegetiques, et que s'il est vrai, que l'on puisse demôn-
trer de semblables choses par la bible, au moins on peut aussi démon-
trer, que le Talmud n'a aucune admissibilité, et que par conséquence
la nation juive doit circoncire sa crédulité prépucciale, en tout ce que
les Pharisiens leur plaident.

En tout cas, Moÿse, n'ayant pas écrit les lois traditionnelles, il eut
certainement ses bonnes raisons pour les laisser par bouche, comment
donc pouvaient les Pharisiens oser les écrire? N'est ce pas possi-
ble, n'est ce pas probable, que Moÿse — dato non concesso — laissa
à dessein les traditions par tradition, pour qu'elles s'oublissent peu à
peu, à mesure que la nation se perfectionnera et s'avancera sur la
voie de la culture et de la civilisation? — Talmud Tamid nous rac-
conte une histoire qui aide beaucoup une telle supposition. Il dit, qu'aux
tems de Josue la nation juive oublia 3000 ordonnances de Moÿse. Or
c'est sûr, que 600000 hommes réunis dans le même champ ne peuvent
absolument pas oublier un tel nombre de lois, sans que quelquesuns
d'entr'eux se souviennent au moins d'une partie d'elles, par consequence,
n'est ce pas clair — admise la vérité du fait — que Josue plutôt que
d'oublier ordonna expressément de laisser ce fardeau spectaculeux de
lois, qui n'était nécessaire qu'aux sauvages sortis de l'Égypte, mais
qui ne l'était plus à ceux qui allaient entrer à la terre promise, et qui en
outre (cela se peut bien) ne pouvait plus être observé par des guerriers.
Aussi c'est pour cette raison que Moÿse laissait plein pouvoir aux
préposés de sa nation de faire d'utiles reformes à sa loi, comme d it aussi
le Talmud "Jerubaa! à ses tems comme Moÿse de ses tems," reforme

(* Le Talmud soutient que les Sadduceens croyaient plusieurs potences dans la divinité.
Comme historien on peut le laisser passer quelque fois. Or comme c'est impossible qu'une
secte juive ait été polytheiste, on peut être sûr, que le Talmud designe aussi les Juifs déve-
nus chrétiens par le nom de Sadduceen, autrement on devrait supposer la croyance en
la Sainte Trinité encor avant l'arrivée de notre Sauveur. Le Talmud ne dit donc rien
moins de ce qu'Adam se fit chrétien.

APRIL

3

Sun

APRIL

4

Mon

APRIL

5

Tues

APRIL

6

Wed

APRIL

7

Thurs

APRIL

8

Fri

APRIL

9

8

que Moÿse même à déjà commencée dans son Deutronom, (* brèche par où se fourre le bon Talmud pour canonner de son artillerie mensongere le fort de Dieu.

Il Inadmissibilité du Talmud tel qu'il est par rapport entre lui et la loi de Moÿse.

Accordé même la tradition, elle ne peut aucunement avoir été telle que le Talmud la rapporte, car le Talmud annulle la loi de Moÿse et s'éleve soi-meme au dessus d'elle. Or Moÿse ne pouvait jamais avoir ordonné des preceptes qui le contredisent lui même, tant qu'il veut qu'une des deux lois contradictoires existe, car "toute maison divisée &."

A, Que le Talmud annulle la loi de Moÿse:

a, par augmentation.

1, Moÿse ordonne la circoncision, le Talmud ordonne de déchirer encor le reste du prepuce après en avoir decoupé la partie superieure

2, Partout où Moÿse ordonne un jour de fete le Talmud en ordonne deux.

3, Moÿse defend seulement de gros travaux au jour de Sabbat, (* qui exigent des valets et du bétail. Le Talmud compte 39 père-travaux et autant d'enfant-travaux, & &.

4, Moÿse defend de manger des bêtes crévées, de ne pas cuire le chevreau au lait de sa mère. Le Talmud étend ces deux commandemens à de miriades d'observations dans la cuisine, et tout pour empêcher toute approche entre juif et Chretien. & &.

b, Par derogation:

1, Moÿse commande Deutron. 25, 3. "Il le fera donc battre de quarante coups." Le Talmud sait faire *de quarante trente neuf*. v. 2. Cor. 11, 24.

2, Moÿse déclare l'insecte impure, Rabbi Maïr (et Raba lui aide) la fait declarer pure par *cent cinquante argumens contre Moÿse*.

3, La Sainte Bible commande: Tu les (lois) inculqueras à tes enfans et tu en parloras quand tu te tiendras dans ta maison, quand tu te mettras en chemin, quand tu te coucheras et quand tu te levreras."—"Que ce livre de la loi ne s'éloigne point de ta bouche, mais médite le jour et nuit a fin que tu prenne garde de faire le tout ce qui y est écrit." Le bon Talmud ordonne: *Abstenez vos enfans de la lecture de la loi.*" et dans un autre lieu on lit: qui medite la loi a du merite et n'en a pas, mais qui medite le Talmud, *ahil n'y a de merite au dessus de celui-*

(* Démontré comme il est, que nulle tradition existe, cette plenipotence de Moÿse, ne peut non autoriser toute reforme utile et conforme à la verité même au corps de la loi de Moÿse, de sorte que tout le pentateuque à l'exception du Decalogue, répété par notre Sauveur Matt. 19, 17. 11. est mobile par volenté révélée de Dieu à Moÿse. — Nous possedons des élémens suffisans à une fertile dissertation sur cet objet.

(* Il me semble digne d'être remarqué ici en passant, que le Sabbat des juifs cru (par Exod. 20, 11.) devoir correspondre au jour du repos de Dieu, n'y reponde plus depuis que « le soleil s'arreta au milieu des cieus environ un jour entier" Jos. 10, 13. — Les juifs devraient feter leur Sabbat à la Dimanche, c'est alors qu' il correspondrait de nouveau au premier Sabbat.

ci." — A qui échappera-t-il (ce soit dit en passant), que le Talmud pécheur répète et inculque le commandement contre la lecture de la parole de Dieu, seulement pour pouvoir usurper plus tranquillement le trône de Jehova, vice qui a été commune à la caste de prêtres de toute l'antiquité et qui est encoeur retenue et mise en usage par ceux, qui se croient humiliés n'étant que les seuls serviteurs de Dieu, gardiens de sa loi, sans aucune hiérarchie et privés de tout pouvoir de dresser eux mêmes des lois.

B, Que le Talmud s'élève soi même audessus de la loi de Sinai:

1, Déjà la hardiesse d'écrire ce que Moïse au moins n'a point voulu écrire, vouloir faire passer un verbiage de rêveurs comme loi divine, imposer à une nation entière "des fardeaux pesans et insupportables sans vouloir les remuer du doigt," est action très prépotente, et les arrogans qui la commettent doivent se croire si non plus hauts au moins égaux à l'auteur de la première loi révélée.

2, Mais le Talmud n'est point personnage, qui se contente de laisser seulement supçonner ses desseins noirs d'idolatrie, non, les pharisiens ont encoeur l'effronterie de "confesser leurs péchés comme à Sodom, ils ne le cachent non plus." On lit dans le Talmud:

a, "Et plus que de ceux-ci garde toi mon fils" (Eccles. 12, 12.) Appliquez vous, o mon fils, aux paroles des Rabins plus qu'aux paroles de l'écriture, car celle-ci n'a que des commandemens et des interdictions, mais celui qui transgresse les paroles des Rabins mérite la mort. Erubin Sect. 3."

b, Raba dit: Te voilà la preuve, que les paroles des Rabins sont plus chères des paroles de la loi, car si Rabi Tarfon n'avait prié il n'eût enfreint si non un commandement de la loi, mais ayant transgressé les paroles de l'école Hillel il a mérité la mort. Jerusalemi et Babli Brachot.)

c, "Il est beaucoup plus sérieux avec les paroles des Rabins qu'avec les paroles de la loi. Celui qui dit: Il n'y a point de Tefilin (Φολακτῆρις Matt. 23, 5.) pour enfreindre la loi est exempt, mais celui qui dit: cinq caveaux (ou archives) de Tefilin pour transgresser les paroles des Rabins est coupable. (Ici le Talmud applique à sa loi ce que Moïse commande de la sienne: pas la toucher, même par augmentation pas).

d, "Que fous, que sont ces gens-là! Devant le livre de la loi ils se levent, et ne se levent devant un grand Rabi. Et pourtant dans la loi il est dit 40 (coups) et vinrent les Rabins et leur en rabattirent un. Macot Sect. 3."

(Qu'à personne n'échappe, qu'en tous ces passages-ci le Talmud avoue clairement, que tout ce que les Rabins commandent n'est point la loi. Remarquez bien, o Israëlites!)

e, "Il lui dit: mon frere Ismael, comment lisez vous ce passage: Tes amours sont meilleurs du vin (Cant. 1, 2.)" est-ce qu'ici Dieu parle à sa communauté ou celle-ci à Dieu? Ismael dit: Je lis le suffixe féminin (alors Dieu parle). L'autre dit: ce n'est pas comme ça, mais le suffixe est masculin, (à quoi Rabi Salomo Jarchi: La communauté dit à Dieu:

Les paroles de tes bien-aimés, savoir les ordonnances des sages, me sont plus chères du vin, savoir de la parole de Dieu même." Aboda Sara.

3, Ici appartiennent toutes les effractions énumérées sous II, a, b, et principalement le citat de Horiot. v. pag. 3.

III Inadmissibilité du Talmud par des raisons prises de sa propre structure et nature.

A. Le Talmud est parséme de contradictions et de mensonges.

1, Outre qu' Ecivain de la présente s'oblige à livrer une serie specielle de 7777 contradictions et mensonges contenus dans la grande (* Babylone, ("qui est la demeure des Demons" et où niche péle-mêle toute sorte de forfaits pharisiens,) à quelconque voudrait lui payer les frais d'un copiste (car sa main appartient à l'Evangile), aussi que ceux de l'imprimerie, il soumette ici à l'opinion publique des argumens generaux, qui ne peuvent ne pas démontrer que le Talmud entier est un ouvrage de pure fiction et tout un long mensonge plaidé par 36. Tomes en folio.

2, Le Talmud d'un côté plein de forfaits, qui font hérissier les cheveux du lecteur, de l'autre côté contient des verités evangeliques, des sentences, des maximes, des paraboles derobées à l'evangile de Jesus, comme on peut aussi le supposer de ceux, qui le gueletterent partout et l'entourerent de Judas. (Aussi c'est principalement cette partie-là (soit ici dit en passant) qui devient très intéressante pour le monde chretien.) — Mais rien de plus aisé qu'entrevoir la ruse des Pharisiens, qui copierent dans leur ouvrage quelque chose de bon et de sublime, d'evangelique, pour avoir une masque épaisse, dont voiler les grandes vices, la haine et la rancune, qu'on y étale et fait passer dans le cœur de la jeunesse juive. N'est ce pas le meme stratageme qu'il emploie s'élevant contre la loi de Moÿse, tout en faisant croire qu'il est son serviteur très-humble et son devot comentateur? — Et voilà comment le Talmud pouvait se soutenir aussi long tems qu'il existe en dépit de tous les Gouvernemens, qui — comme on peut supposer de sûr — certainement y auront déjà trouvé des principes qui contrastent avec la bonne morale, les lois civiles et la loi de Moÿse. — En tout cas le Talmud est composé des verités evangeliques et des doctrines du Diable, or comment se peut-il que ce soit la chaste tradition du Serviteur de Dieu?

3, Le Talmud Jerusalemi avec son confrere de Babel sont la plupart en discorde, de sorte qu'on lit mainte fois "ceci pour nous cela pour eux." Or je demande: Est ce que Moÿse a laissé deux traditions, qui querellent, et se soulevent l'une l'autre?

4, Dans chacun des deux Talmuds un Rabbi gronde l'autre, une école contredit et persille l'autre. Si c'était donc que l'une de ces deux traditions fût la vraie, d'où les querelles, les contradictions et les doutes dans le même Talmud?

5, De nombreuses traditions (v. N. II) soulevent la loi de Moÿse. El-

(* Sus! chretiens, debout! c'est là la grande Babylone, qui seduit le peuple de Dieu. L'amer est l'erreur, le 7. collines sont le 6 de Michneh et le Talmud Babli.

les sont par consequence suspectes toutes comme integrantes d'un ouvrage, qui contredit son soi-disant auteur.

6, Un certain Rabi Chanina nous dit (Ketuboth sect. 12.): Si la nation israelite oubliait la loi je la referais par la discussion. N'est ce donc au moins probable qu'ici Rabi Traire trahit un peu ses collègues, et que par consequence le juge chretien peut avoir pour sûr que toute la loi talmudique date des seules discussions pour et contre, des sophismes, des autorités usurpées de quelques Rabins, & &. En tout cas personne ne contredit la présomptueuse sentence du Rabi Chanina; mais l'esprit humaine est il infailible pour qu'il pût dresser une loi, une loi permanente? Passe encor si c'est pour code civile, mais ce code civile sera-t-il jamais la loi de Dieu?

7, Ce Rabi Chanina même est un grand menteur, car il contredit une tradition déjà citée du Talmud Tamid, où la nation entière oublia 3000 ordonnances, sans qu'entre tout Israel réuni se trouvait un qui pût dresser au tour quelques centaines de lois, chose si facile à la sagacité du Rabi Chanina.

8, Nulle ordonnance issue du Talmud peut servir pour loi déjà parce qu'elle doit être établie selon des lois secondaires, par lesquelles les derniers Rabins ont réglé les controverses de leurs predecesseurs. Or celles-ci sont tres arbitraires, comme p. e. "loi pour nous l'opinion de Rabi (subintelligitur Jehuda surnommé le Saint) contre tous ses collegues" (ensembles). Mais comment? pourquoi? les lois de Dieu sont elles des doute humains? Dieu regarde-t-il la personne? n'a-t-il pas commandé "suis la majeureité?"

9, Du Talmud sont bannies toutes les opinions des sectes qui n'étaient pas de la cohorte pharisienne, comme celle des Sadducees, des Minim, des Apicursim & &. On voit bien que les Pharisiens se regardaient ici comme Rabi le Saint mentionné contre ses collègues. Mais cette procedure n'a-t-elle pas du tort? et par consequence la loi du Talmud n'est-elle pas contre la majeureité de la nation?

B. Que le Talmud autorise toute sorte de forfaits contre non-juifs,

Est pleinement démontré dans l'excellent ouvrage de Mr. Joh. Andr. Eisenmenger, intitulé: das entdeckte Judenthum. Königsber. 1711. 2 Tomes quart.

Ecrivain, en ce rapport, n'a qu'à soumettre ici à la discussion du public la these suivante du Talmud: vous êtes appelés des hommes et pas les nations du mond sont appelées des hommes, car il est écrit: *un homme de vous*, Levit. 1, 2." Or comment argumenterait d'après cela Rabi Pineas, que l'homicide est interdit, parcequ'il est écrit "âme pour âme" étant que le Talmud démontre par l'écriture, que seules les juifs aient l'âme humaine? En vain on voudrait faire croire, que de semblables invectives du Talmud n'aient été dirigées qu'envers les idolâtres. Car premierement dans le passage cité il est dit ouvertement, que les nations du monde (s'entende toutes) ne sont point appelées des hommes. En outre nous avons déjà dit, que nous comprenons très bien le stratageme diabolique du Talmud, qui cache quelqs fois ses maledictions contre tout non-juif sous des injures in-

titulées aux *Acum*, sous quel *Notricon* seul les Rabins de nos tems veulent faire entendre les idolâtres, pour pouvoir autant de plus tranquillement empoisonner dans leurs écoles les cœurs de la jeunesse à l'occasion de tout passage semblable. V. aussi le passage de Horiot cité dans l'avant-propos, par où le tribunal peut permettre de tuer, assassiner &c. &c.

244 C'est donc sûr et démontré par toutes les raisons que contient cet article, que le Talmud n'est que fiction, qu'il est privé de toute base dans l'écriture, qu'il se révolte contre Dieu, contre Moïse, contre sa loi, contre soi-même, et contre tout ce qu'il y a de bon et de moral, que par conséquence le Talmud entier n'a aucune admissibilité, et que toute loi ou pratique issue du Talmud est très suspecte. Le Talmud, la grande Babel, doit tomber, il doit crouler pour jamais, c'est déjà trop qu'il a séduit pendant 18 siècles la nation de Dieu, nation, qui, hélas, la plus opiniâtre, possède pourtant les promesses les plus riantes et joue un rôle des plus sérieux dans toute l'étendue de l'ouvrage de la Rédemption. La nation Israélite par soi-même n'est aucunement, ni opiniâtre, ni mauvaise, tout au contraire, le juif est d'un naturel très moral, comme on peut s'attendre de la progéniture de l'ami de Dieu. Mais, nous le répétons, c'est l'exécration et maudit Talmud* qui remplit de rancune et d'amer les âmes et les cœurs de la jeunesse juive contre tout non juif, et qui contient grand nombre de pratiques et de cérémonies, qui ne peuvent ne pas exciter, exciter et ranimer tout sentiment ennemi possible contre quelconque d'autre croyance.

Nous remercions donc notre gracieux et miséricordieux Sauveur de l'intérêt, qu'il a pris pour une communauté entière Israélite, dont l'estimable Rabin entrant à nos vœux assure, que toutes les pratiques religieuses des Israélites sont puisées dans l'ancien testament. Remercions au Rabi Pincas de la grande réforme qu'il a déjà opérée dans sa communauté, car étant que les pratiques des autres juifs sont toutes puisées du Talmud, les pratiques de sa communauté puisées de l'ancien testament doivent avoir été entièrement réformées, et par quoi, si non par le zèle pour la vraie religion juive, qui anime (nous n'en doutons point de tout) le grand Rabin de Smyrne. — Nous prions le bon Rabi Pincas de vouloir continuer dans ces bons principes, et de veiller bien, afin que les petits *Chachams* ne prélassent au jour de Sabbat dans les différentes fraternités, que la seule parole de la bible, sans rappeler à ses auditeurs, même par la seule dénomination pas, qu'il y a *Mischneh*, *Gemara* et *Cabala*, si cela ne se fait pour garantir les Israélites de Smyrne des erreurs de leurs confrères dans les diverses cités de l'Orient. Aussi Moïse ne commanda-t-il d'autre lecture; aussi Josue et Salomo et Esdra n'avaient certainement pas idée quelleconque du Talmud en prélassant au peuple la parole de Dieu. — Veuillez Rabi Pincas se donner entièrement au rayon de vérité, dont le St. Esprit illumina le gracieusement, et il réussira et achèvera en Dieu l'ouvrage qu'il a commencé. Qu'il continue à faire de sa communauté des juifs comme

(* Que personne ne me dise, Eh bien! Abram a été aussi le père des Pharisiens." Notre Sauveur démontre, qu'ils descendent du Diable et qu' Abram n'est point de tout leur père. Jean 8, 44.

Moïse les vent, c'est alors que "la volonté de l'Eternel prospérera dans sa main," c'est alors qu'il sera bientôt convaincu, que le Testament, appelé par lui-même *le rieur*, le soit en effet; que le pere celeste a déjà fait avec son peuple la nouvelle alliance, annoncée par Jeremie 31, 31. et que celle-là ne fait que donner l'âme au corps de la religion légué par Moyse à sa nation, dans l'assurance, que Dieu accomplir a bientôt la promesse faite à Abraham.

~~~~~

Pour prévenir toute médisance, toute méprise et surprise aussi de la part de mes parens que de celle du rest de mes amis, je me vois en devoir de remettre à la signature de cet article, comme suit :

Né de Presbourg, Israelite, destiné à l'état de Rabin, croyant croire au Talmud, je me suis cru correligionnaire de Moyse. D'une enfance et jeunesse très agitées et malheureuses je sors médecin, et j'ai cru n'être plus malade; croyant au mond, j'ai cru en devoir être citoyen. Citoyen, je n'attaquais personne, mais je ne pouvais non offendre en me défendant; j'aurais dû pardonner, mais n'ayant jamais eu besoin du pardon antrui — que je suis pécheur, c'est ce que je ne m'avouais jamais — c'était contre droit, c'était de vilté, que de céder, l'offense soufferte. J'ai cru avoir des pretentions au monde, et pour talens, et pour fatigues, études, services et bienfaits. (\* Chaque moment une nouvelle lettre de change m'était payable, je la présente — le monde devient banqueroutier, et moi irrité de plus. Come ça tout croyant être le plus justé et modeste j'étais envieux, orgueilleux, arrogant, et présomptueux. De plus, mon cœur tout fait pour aimer, abondant de sentimens, qui voulaient déborder, s'épancher, se communiquer, ce pauvre cœur à dû ou se retrécir et suffoquer, ou, privé comme il était de tout guide, qu'il pouvait réèlement reconnaître pour tel, se meprendre à chaque pas, et après s'être éveillé de sa méprise, après s'être vu trahi par soi-même, après s'être vu isolé et dégouté au milieu des jouissance qu'il détesta, prononcer sur soi cet affreux dilema: ou être pécheur et te condamner, ou passer ta vie à deplorer dans l'obscur de ta retraite la *mission* malheureuse et énigmatique de ton essence la plus intime. — Se pouvait-il que je n'eusse souffert? J'ai souffert et souffert beacoup. — C'en était assez. Le monde, mes souffrances au dedans, m'ont heurté trop pour manquer de m'éveiller. Grace à Dieu le tems de mon sommeil est passé. Dieu me fit voir l'aube de l'éternité, "la nuit est passée et le jour s'est approché" ce jour qui ne cesse plus. Il envoyait un Evangile entre mes mains, ses seules attractives me decident à me renfermer six mois. Je lis, j'étudie, j'épluche, j'épie, comme fait le Talmud, l'Evangile de Jesus. Quelle abondance! quelle lueur! quelle plénitude! quel

(\* On peut s'informer sur ce dernier auprès de la Municipalité d'Udine, qui a transmis à ses registres les services que j'ai rendus à sa population. De même S. E. Mr. le Comte de Lebzeltner, digne Representant de l'Autriche à Naples, garantira sûrement cette expression de bienfaits en rapport aux services que j'ai rendus à la Province d'Avellino durant le cholera. Je dis cela pour accroire à tout le monde que la plume, qui traça ce peu de feuilles ne peut avoir de la haine envers qui que ce soit.



attrait! quelle jouissance! quel amour! quelle grace! que de promesses! que d'accomplissemens! Plus de resistance, plus de retour, plus de fuite! Le voile de mes yeux est tombé, je Le vois, je Le reconnais, c'est Lui, c'est Lui à qui s'adressaient les sanglots de mon cœur déchiré, c'est Lui, après qui soupire la nature tombée, c'est lui que chantent les psaumes, Lui, que prophétisent les héraults de Dieu.—Je m'élançe vers le Sauveur, je me precipite aux pieds de la grace, je pleure, je soupire, j'insiste, je ne bouge — il m'élève. Plus, il m'embrasse, ses mains coulées autour de mon cou, mé flattent, il me baise, il m'encourage, il parle à mon cœur — le voilà s'ouvrir. Je me presse vers sa poitrine, je m'y attache, je me plains du monde—il me console, je lui ouvre les plaies de mon cœur, il les panse, je pleure devant lui les chaudes larmes du premier repentir, il sèche mes joues, je me dis pecheur, il me pardonne, je me condamne, il me gratifie, je me meurs, il me ravive, je veux me sacrifier pourtant, il me montre son sang, et tout par Grace, et tout par Grace! Ah, Jesus! Ah, Sauveur! Ah, Dieu! te perdrai-je jamais? Jamais! Jamais! "Si je t'oublie que ma droite s'oublie."

Or donc mes chers parens et mes amis! c'est à présent que je suis Israelite, car je crois en Moÿse, aux prophets et en Dieu; c'est à présent, que je peux me flatter de l'être, sachant que Jesus Christ à cherché et chéri le plus la" brébis perdue ( Matt. 18. 12.), sachant quele salut vient des Juifs (Jean 4. 22) et qu'à eux appartient l'adoption, la gloire, les alliances, l'établissement de la loi, le service divin et les promesses. † (Rom. 9, 4.) C'est à présent que je suis Rabin, car je veux prêcher Jesus à mes freres perdus; c'est à présent que je suis medecin, car Jesus me fit apprendre quelle soit la maladie du genre humain et m'enseigna à m'en guérir moi le premier; c'est à présent que je suis chirurgien, car j'ai appris que le Talmud est une horrible surcroissance, qui doit être retranché; aussi exercé-je l'ophthalmojatrie en ouvrant les yeux aux juifs et à leurs Rabins; non moins est voilà accoucheur en distinguant, que seul l'Evangile de Jesus est fetus mûr de la loi et des prophets et que le Talmud n'en est que l'avorton. — C'est à présent que je ne souffre, sar je n'ai aucune pretention, aucun merite, personne ne me doit rien, c'est moi qui doit à tous. Et si meme je souffrais, je pardonnerais, et je rendrais encor grâces au Sauver de ce qu'il daigne me purifier, achever en ma chair le reste de ses afflictions et m'aider afin que je remporte le prix de ma foi, qui est le salut des ames. Aussi je lui rend grâces de mes souffrances passées, qui peut être ont été l'école d'exercice, où Lui plut me préparer aux injures futures. C'est apresent que je suis ci toyen du monde, du haut monde, de la noblesse de la nature entière, car je vais être sujet fidele du Roi des Rois, citoyen, car je ne suis plus seul, parceque sous le sceptre de la croix je suis membre de la plus grande communauté, parent par consanguinité à tous ceux, qui n'ont d'autre redemption que le sang de Jesus. C'est à présent que mon cœur peut s'epancher, qu'il peut aimer autant que l'ardeur de ses sentimens le porte, car je peux satier mon amour, être amoureux de tout vrai chretien et surtout de Jesus, le plus aimable et le plus perfect qu'il y a. Enfin c'est à présent que je suis heureux, croyez me le, très-heureux, même ici sur cette miserable terre,

in order  
young

using  
churches

present  
priced  
films for  
us edu-  
which to

sermons

o as to  
s. For  
nail the

SLIDES

15

car je ne souffre plus, je ne souffrirai plus, je ne souffre qu'en me représentant mon Sauveur sur la croix, mais même alors il me console en me disant: La chair ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie, et si je ne m'en vais le consolateur ne viendra point à vous." — Ah, Jésus! o, mon Sauveur! envoyez me le! Ne me laissez pas manquer du don précieux du Saint Esprit afin que je comprenne les mystères de vos paroles, que je pénètre vos secrets, que je puisse convaincre les pécheurs, et ramener tout infidèle à la Grace révélée en vous.

Je bénis et je bénirai jusqu'à mon dernier souffle la main, qui la première m'a offert l'Evangile; je baise celle qui m'a baptisé et communiqué et couronné du signe de la croix. Que Dieu les benisse et leur rende le bienfait qui m'ont fait.

Un baiser à tout le monde chrétien, une larme à l'erreur!

BERNARD JEAN BETTELHEIM

Docteur en Médecine et Chir.

P. S. Ci-joint Mr. le Rabin recevra un exemplaire de l'"*Old paths*" traduit en hébraïque sous le titre de "*Netiboth Olam*," oeuvre qui m'est venu trop tard à main pour en pouvoir profiter dans l'Épître présente. Nous voulons recommander chaudement, cette œuvre non seulement à Rabi Pinkas, mais à tout Rabin et à quiconque croierait pouvoir tromper soi-même par des argumens tirés des formules de prières juives, ou des certains passages du Talmud, qui ne contiennent rien de mauvais, ou du vieux Testament dans sa pureté primitive, en faveur des Talmudiens, qui obscurcissent son éclat divin de leurs souillures.

L'auteur de l'"*Old paths*" demontre, que les prières des Israelites contiennent des maledictions pour les memes nations, sous lesquelles ils jouissent des privileges de l'humanité et de la fraternité; que les juifs repetent ces maledictions trois fois par jour; qu'aux premieres deux nuits des pâques les juifs conjurent la colere de Dieu sur tout peuple et toute nation pas juive, & &.

Parlant ici des prières juives pour les deux premieres nuits des pâques, nous ne pouvons ne pas nous etonner, comment Mr. le Vice-president du Consistoire central des Israelites à Paris a pu argumenter de la meme priere en faveur des Accusés de Damas. — Jusqu'ou les préposés de la nation juive s'efforceront-ils à cacher à eux-memes les torts et les erreurs criantes du Judaïsme? Que ne confessent-ils ouvertement, que même les prières des juifs participent du caractère hypocrite de leurs auteurs? Que n'employent-ils leur influence auprès des Gouvernemens paternels de l'Europe éclairée, à fin qu'il les aident contre la populace juive en cas que celle-ci s'opposait à une réforme generale de toute chose issue du Talmud. Voilà ce que serait digne des chefs de la nation de Dieu. A quoi sert-il de se nier des vérités constatées? On sait très bien que c'est impossible au Talmud que d'apprendre à prier sans hypocrisie. Aussi serait ce contre la sagesse de Dieu, si le menteur pourrait démentir le signe que l'Eternel imprima à Kaïn en peine du premier mensonge plaidé en face au createur. Car



c'est de là que ses successeurs *doivent* se trahir soi-mêmes, qu'ils doivent parler, prier et agir de sorte qu'on reconaisse la duplicité de leurs cours dans les traces réfléchies sur leurs visages et sur leurs langues équivoques. — Quand une fois Kain saura prier, quand Essau saura pleurer, ah, c'est alors que le fils de l'homme sera à la porte.

Démontré comme il est dans l'*Old paths*, que le Talmud contre l'arrêt exprès de Moïse oblige les grands Rabbins à être bien pratiqués et expérimentés dans la sorcierie et que plusieurs Phariséens l'ont exercée, dont l'un a *bréé un homme, et d'autres un veau*; vus aussi les curieux moyens que le Talmud a la bonté de nous révéler, en cas que nous eussions envie à voir les traces des pieds de coq autour de notre lit & c. qui peut garantir, demande-je à Mr. le Vice-président, si des faits, dont frissonne l'Europe civilisée, ne peuvent servir dans le voisinage de Jerusalem, (centre de la Cabala pratique—sorcierie) à rappeler l'image du sang de l'agneau de Passah? N'étaient-ce pas des Rabbins qui exciterent le peuple de Dieu à s'écrier: que son sang soit sur nous et sur nos enfans!" — Nous devons commencer par juger, est gratifier après; on doit laisser le cours à la vérité avant que d'appeller à la miséricorde des journaux. Si les juifs ne reculent de l'étendard de la sorcierie, ce serait *etourderie* plutôt que noblesse d'âme de les excuser.

Comme je suis en train, je veux prier Mr. le Vice-président de vouloir bien lire encore les lignes suivantes. Même le calcul des 50 jours, par où il vous plait dériver l'absurdité logico-gastrique du fait de Damas n'est point aussi mathématiquement sûr, qu'on croirait à première vue. Le Talmud même commande, que la préparation des pains azymes doit dater du jour après Purim, qui est une fête juive 30 jours avant les pâques. Voilà déjà 30 jours que les pains azymes doivent passer ordinairement sous moisissure, avant que l'estomac de pâques puisse s'en réjouir. Or dans cette année il y avait deux Purim, dont le premier, le petit, tomba 60 jours avant les Pâques. Admise donc l'affreuse possibilité d'une telle horrible sorcierie comme réquise au petriement des *Mazoth*, l'arithmétique va aussi bien en ordre, que la délicatesse du goût d'un sorcier de Damas.

J'ai lu, je ne sais pas où, que la religion n'a pas pu tuer l'astrologie ni la magie, et que l'honneur de leur mort est dû à la philosophie. Or accordé même qu'il y a de la religion dans le Talmud, on ne me convaincra jamais qu'il y a là quelque ombre de vraie philosophie. Aussi c'est pour cela que le Talmud met grand poids sur l'astrologie et la magie, comme démontre l'*Old paths*. Que ne peut on donc s'attendre de ceux, qui se croient en devoir d'exercer à nos tems des arts chimériques pour produire des effets surnaturels par le secours des démons? Comment peut on excuser des sorciers par des raisons prises des lumières de notre siècle?—Ceux qui croient en le Talmud doivent être regardés comme autant, d'exceptions et d'irregularités de nos tems.

*En conclusion nous pouvons assurer à tout ami de l'humanité, que le fait horrible de Damas ne se constatera jamais. Nous en avons voulu seulement constater la possibilité d'après le respectable Talmud.*

170

BOND

JIMREMAH

HAMMERMILL  
BOND

77\*



Tel.:

L  
J  
e  
f  
y  
P  
B

Th



BRITISH MUSEUM, LONDON, W.C.1

15<sup>th</sup> July, 1935.

Ref.: Museum 3070

Dear Sir,

In reply to your post card, I have pleasure in informing you that the book containing the essay written by B. J. Bettelheim, entitled "The Ruin of the Talmud" in French has recently been found. To-day I have examined it and find that according to your letter of the 11th July, 1933 (see copy enclosed) a complete photostatic copy is in your hands.

There are no pages numbered 2, 3, 4 and 5 in the British Museum copy but it appears to be complete.

I am, dear Sir,

Yours faithfully,

*Allenmonds*

for/The Secretary.

The Rev. Earl R. Bull.

BRITISH MUSEUM, LONDON, W.C.1

17 July 1900

In reply to your post card, I have pleasure in informing  
you that the book containing the essay written by H. J. ...  
... in French has recently been  
... I have examined it and find that according to  
... 1900 were very excellent & complete  
... in your hands.  
... papers numbered 2, 3, 4 and 5 in the  
... copy but it appears to be complete.

I am, dear Sir,

Yours faithfully,

1  
6  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

Millis, Mass. July 11th 1933.

The British Museum,  
London, Eng.

Dear Sirs:-

I beg to attach the label and stamps from a package which came this A.M. - Your P. 10997 C.J.B.

This package contained the photostats of the La Ruine du Talmud, by B. J. Bettelheim, as per my request.

However, I find that some of the pages are missing.

I give you herewith the pages which came.

1. Title page reading at bottom "Smyrne, Imprimerie D'A Damiano, 1840
2. Hadded "Avant Propos.
3. La Ruine du Talmud. La note du Grand Rabbin.....
4. Page 6 beginning "monde jugeur....."
- 5        7        "3. Moyse par        "
- 6        8        "Les Pharisien"
- 7        9        "obliges a subtiliser"
- 8        10        "cun ombre"
- 9        11        "montrer Rabi Mair"
- 10       12        "que Moyse"
- 11       13        "ci" A qui"
- 12       14        "Les paroles"
- 13       15        "Les sont"
- 14       16        "titulees"
- 15       17        "Moise les vent"
- 16       18        "attrait"
- 17       19        "car je ne"
- 18       20        "c'est de la"

*(Complete with British  
Museum copy.)*

This means that pages 2, 3, 4 and 5 are missing.

I haveno page marked "1" at the top, but the one beginning  
La Ruine du Talmud

La note du Grand Rabbin de Smyrne....." is here. Is that  
page one?

Kindly mail me at once the missing pages as indicated above.

Yours,

(Sd.) EARL R. BULL.

Dear Sir:-

I beg to thank the label and stamps from a package which came from A.M. - Jour P. 10327 C.L.B. This package contained the photostats of the letters du Talmud, by H. J. Bettelheim, as per my request.

However, I find that some of the pages are missing.

I give you herewith the pages which came.

- 1. Title page reading at bottom "Beyrout, imprimerie H. J. Bettelheim, 1932"
- 2. Page 1 "avant propos"
- 3. Page 2 "la lettre du Talmud, la note du Grand Rabbin....."
- 4. Page 3 beginning "L'abbé J. Bettelheim....."



|    |    |
|----|----|
| 18 | 18 |
| 17 | 17 |
| 16 | 16 |
| 15 | 15 |
| 14 | 14 |
| 13 | 13 |
| 12 | 12 |
| 11 | 11 |
| 10 | 10 |
| 9  | 9  |
| 8  | 8  |
| 7  | 7  |
| 6  | 6  |
| 5  | 5  |
| 4  | 4  |
| 3  | 3  |
| 2  | 2  |
| 1  | 1  |

This means that pages 2, 3, 4 and 5 are missing.

I have also page marked "1" at the top, but this one is not the letter du Talmud, but the note du Grand Rabbin de Beyrout....." is there, is it not?

I kindly wait for me at once the missing pages as indicated above.

Yours,  
HAROLD B. BULL.



Counsel Young Men and  
Women to Study

## ADVERTISING

Parents and young people often call upon their minister for vocational guidance.

We cordially invite you, therefore, to send for our 1932 school prospectus and learn about the great opportunities which the Advertising Profession offers young men and women.

Here is a great field that is still uncrowded. The study of Advertising fascinates the young mind because the work is intensely creative. The range of salaries in the advertising business is comparatively high. Great as has been the growth of Advertising during the past quarter of a century, those who are qualified to know predict that this business will assume its greatest strides during the next 10 years, Advertising being the chief motive power that will be liberally employed to get American industries back on their feet.

If you have a daughter or relative graduating from high school or college in 1932 we can make their coming to this Institute particularly interesting to you. Ask for school prospectus No. 53.

### Boston Institute of Advertising

711 BOYLSTON STREET

BOSTON, MASS.

LIBRARY OF CONGRESS



0 021 452 899 A